



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE GEX

B.P. 407
01174 GEX Cedex

TÉLÉPHONE 04 50 42 63 00
TÉLÉCOPIE 04 50 41 68 77

Courriel : mairie@ville-gex.fr

15/07/2015/N°05

Gex, le 3 juin 2015

COMPTE-RENDU DU 1 JUIN 2015 CONSEIL MUNICIPAL

- PRÉSENTS** : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINGCK, VENARRE,
Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, MOISAN, MOREL-
CASTÉLAN, GILLET, Adjoints.
Messieurs CADOUX, DANGUY, DESAY, PELLETIER, SIGAUD,
CHARPENTIER, REDIER DE LA VILLATTE
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, JUHAS, REYGROBELLET,
SALVI, ZELLER-PLANTÉ, POUZET, FORSTMANN, CHARRE.
- POUVOIRS** : Mr BERTHIER donne pouvoir à Mme COURT,
Mr HELLET donne pouvoir à Mr PELLÉ,
Mr IVANEZ donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
Mme MARET donne pouvoir à Mr ROBBEZ,
Mr TURIN donne pouvoir à Mr CHARPENTIER,
Mr AMIOTTE donne pouvoir à Mme FORSTMANN.
- SECRÉTAIRE** : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.



Présentation du projet d'agrandissement du groupe scolaire Parozet.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (abstention de Monsieur DANGUY).

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 22 mai 2015)

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Avis sur le PLH du Pays de Gex,
- 2) Annexes sportives – mise à disposition collège,
- 3) Demande de subvention exceptionnelle – La Gexoise,
- 4) Approbation du plan de financement du projet d'agrandissement et de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour le groupe scolaire de Perdtemps,
- 5) Projet Éducatif Territorial (PEDT),
- 6) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

COMMISSIONS :

- 1) Commission Voirie-Bâtiment-Espaces Verts-environnement du 20 mai 2015,
- 2) Commission Culture du 6 mai 2015,
- 3) Commission Logement du 12 mai 2015,
- 4) Commission Scolaire du 19 mai 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Contrat concernant l'ordre d'insertion dans les éditions local.fr,
 - ✓ Contrat de cession avec l'association « La Triple Croche » dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Écran 2015 »,
 - ✓ Pose d'un collecteur d'eaux pluviales DN 1000 et 1200 entre la rue des Usiniers et le ruisseau de l'Oudar,
 - ✓ La Remise 01 – Mise en place de préfabriqués – Lot n°3 Électricité,
 - ✓ La Remise 01 – Mise en place de préfabriqués – Lot n°2 Charpente,
 - ✓ La Remise 01 – Mise en place de préfabriqués – Lot n°1 Gros Œuvre,
 - ✓ Rénovation des locaux de la Police Municipale –Lot n°4 Électricité,
 - ✓ Rénovation des locaux de la Police Municipale –Lot n°3 Menuiseries,
 - ✓ Rénovation des locaux de la Police Municipale –Lot n°2 Carrelage,
 - ✓ Rénovation des locaux de la Police Municipale –Lot n°1 Peinture,
 - ✓ Acquisition logiciel État Civil et contrat de maintenance,
 - ✓ Gardiennage dans le cadre des manifestations « Fête de l'Oiseau » et « Fête Nationale » de l'année 2015,
 - ✓ Contrat de cession du spectacle « Les Creatles » dans le cadre des festivités de la fête de la musique le 21 juin 2015,
 - ✓ Contrat de cession d'un spectacle ou du savoir-faire d'un artiste – groupe Reptyll – fête de la musique le 21 juin 2015,
 - ✓ Contrat de cession du spectacle « Les Secrets du Magicien » dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
 - ✓ Contrat de cession spectacle « JPZ JAZZ BAND » le 27 novembre 2015 dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
 - ✓ Contrat de cession du spectacle « Flyin'Burger » le 21 juin 2015 dans le cadre des festivités de la fête de la musique.

1. AVIS SUR LE PLH DU PAYS DE GEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le second PLH du Pays de Gex courant sur la période 2010-2015 arrivera à son terme à la fin de cette année.

Afin de préparer le volet habitat de son projet de territoire et de prendre en compte les conditions législatives réglementaires et contextuelles, une évaluation à mi-parcours a été effectuée (2013).

À ce titre, au cours de la période, deux évolutions importantes :

- L'entrée de Vesancy dans la CCPG,
- L'impact de la loi de janvier 2013 faisant passer à 25 % l'objectif de logements sociaux en 2025 sur les communes de Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly et Thoiry. Cette obligation se traduit, depuis 2014, par un objectif de production de logement social porté à 30 % des logements construits, dont 20 % de PLAI.

Ces deux éléments sont automatiquement mis à jour.

Ce bilan a mis en exergue la nécessité d'anticiper les évolutions à venir sur le périmètre d'application de l'objectif de 25 % de logements sociaux, qui concernera rapidement toutes les communes du Pays de Gex de plus de 3 500 habitants.

C'est pourquoi la CCPG engage une démarche de modification « simplifiée » du PLH (article L302-4 CCH), en proposant que l'objectif de production de logement social pour les communes de Cessy, Gex et Divonne-les-Bains soit établi au même taux que les 5 communes soumises à l'obligation issue de la loi de janvier 2013 (cf. tableau ci-joint).

Sur ce point, dans le cadre de la procédure prévue par l'article L 302-4 du code de la construction et de l'habitation, les communes ont un délai de 2 mois pour formuler un avis.

Le bilan intermédiaire PLH a été examiné en commission Logement le 12 mai 2015.

La commission émet un avis favorable pour l'établissement du taux de production de logements sociaux à 30 % pour les communes de Cessy, Gex et Divonne-les-Bains, à la condition que :

- Le nombre de logements attribués par la commune soit plus important (augmentation du contingent communal).

Monsieur le Maire : « On ne peut conditionner un avis, bien que nous soyons préoccupés par le déséquilibre des attributions au profit de la Préfecture.

Du fait du PLAI, des personnes sans revenu et dans des situations difficiles sont envoyées par le biais des attributions Préfecture sur le territoire et ne peuvent faire face.

La proportion des logements attribués par les Communes est très faible.

Une partie est attribuée par les employeurs ayant financé à travers du 1% logement social. »

Monsieur RÉDIER de la VILLATTE : « Sur le fond, augmenter le nombre de logements sociaux est une bonne chose. Par contre, je me demande si l'augmentation à 30 % est vraiment nécessaire, la loi impose 25 %.

Comme le souligne le rapport en page 31, nous avons un énorme problème avec le logement intermédiaire. Les classes moyennes sont exclues du marché, elles ne peuvent prétendre à un logement social étant donné les plafonds de revenu exigus et ne peuvent satisfaire les conditions exigés dans le privé.

30 % c'est bien si l'on prévoyait une partie en PLSA (location accession à la propriété).

Le futur PLH devra s'emparer de ces questions. »

Monsieur le Maire : « Le PLH a un contenu qui peut être adapté. Il ne faut pas se fermer sur des solutions intermédiaires, il faut mettre en œuvre des produits complémentaires permettant d'élargir les panels ; autre solution : loger nos séniors en revenant sur un habitat plus central.

Actuellement du fait de la paupérisation, 70 % des foyers sont éligibles.

Depuis des années, la Commune exige 25 % de logements sociaux dans un programme (même 27 % à Château Gagneur).

Gex est un pôle urbain, la gestion du parc est nécessaire pour pouvoir répondre aux logements nécessaires afin d'accueillir les employés assurant le fonctionnement des services, commerces, etc... »

Monsieur RÉDIER de la VILLATTE : « une réflexion, nous sommes actuellement à 19 % de logements sociaux, pour aller à 30 % il faudra développer des programmes immobiliers spécifiques déconnectés de la promotion classique. »

Monsieur le Maire : « Le PLH est un document important et incitatif. La contrainte de 25 % s'impose aux Communes rattachées au périmètre urbain d'Annemasse dont 6 pour Gex. Pour Gex, c'est seulement un objectif. »

◆ DÉLIBÉRATION

AVIS SUR LE PLH DU PAYS DE GEX

VU la note de synthèse,

VU l'article L 302-4 du code de la construction et de l'habitat,

VU la demande d'avis émis par la CCPG, reçu le 8 avril 2015,

VU le PLH approuvé le 16 décembre 2010 par le Conseil Communautaire,

VU le bilan intermédiaire remis par la CCPG,

VU l'avis de la Commission Logement du 12 mai 2015,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la CCPG, au vu du bilan intermédiaire précité, engage une démarche de modification simplifiée en proposant que l'objectif de logement social, pour les communes de Gex, Cessy et Divonne-les-Bains, soit établi au même taux que pour les communes soumises aux

obligations de la loi du 18 janvier 2013, soit Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly et Thoiry.

La commune de Gex doit émettre son avis avant le 3 juin 2015 compte tenu de la date de réception de la demande de la CCPG.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable de la commune pour l'engagement de cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition.

2. ANNEXES SPORTIVES – MISE A DISPOSITION COLLÈGE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le gymnase du Turet et la piscine sont mises à disposition du collège pour la pratique sportive.

Le collège accueille des enfants résidant à GEX mais aussi de communes extérieures.

Les communes de Cessy, Segny et Versonnex sont incluses dans le secteur scolaire.

Le département, auquel incombe le fonctionnement des collèges, participe de manière modique au frais.

Il verse 11.53 €/h pour l'utilisation du gymnase et 27 €/h pour la piscine.

Concernant le gymnase, le coût du fonctionnement annuel 2013 induit par l'utilisation du collège s'élève à 54 726 €, pour 1 655 heures d'utilisation dans l'année.

Concernant la piscine : le coût du fonctionnement annuel induit par l'utilisation du collège s'élève à 18 589 €, pour 214 heures d'utilisation dans l'année.

La participation du département est donc largement insuffisante pour couvrir l'utilisation de ces équipements par le collège.

Il est donc demandé aux communes de résidence des enfants de participer à cette charge.

Il convient de souligner que les communes ont toujours participé financièrement mais qu'elles aspirent à l'établissement d'une convention.

◆ DÉLIBÉRATION

ANNEXES SPORTIVES – MISE A DISPOSITION COLLEGE

VU la note de synthèse,

VU les délibérations du 28 janvier 2013 et 25 mars 2008 approuvant les conventions fixant la participation du département aux frais des annexes sportives communales utilisées par le collège,

VU le projet de convention joint à la présente,

CONSIDÉRANT :

- que les participations financières du département aux frais des annexes sportives mises à disposition du collège ne couvrent pas le montant des dépenses engagées par la commune pour cette mise à disposition,
- que les communes de CESSY, Versonnex et Segny ont toujours participé à ces charges,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention joint à la présente,
- de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

3. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LA GEXOISE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La Gexoise, en tant qu'association de la Commune, sollicite la Mairie pour obtenir une subvention exceptionnelle lui permettant de financer une partie du déplacement de son équipe féminine pour la finale du championnat de France en catégorie Division Nationale 6 qui s'est déroulée du 22 au 24 mai 2015.

L'association a fourni le budget prévisionnel du déplacement. Il comprend les frais de déplacement en avion (Genève-Nantes) ainsi que les nuits en auberge de jeunesse pour un montant total de 2 356.84 €.

Le type d'hébergement choisi est un de ceux présentant des tarifs les plus bas et les nuitées des accompagnants est à la charge de ces derniers et non de l'association.

Le budget prévisionnel est par conséquent estimé comme étant justifié et raisonnable.

Monsieur le Maire : « Cette association, après quelques difficultés, a été remise sur les rails. »

◆ DÉLIBÉRATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA GEXOISE »

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

CONSIDÉRANT le soutien financier de l'association dans l'accompagnement de ses projets permettant le développement de sa renommée et de la motivation de ses adhérents comme étant justifié,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « La Gexoise » pour l'objet cité ci-dessus, à hauteur de 1500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

4. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE PERDTEMPS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Par courrier du 11 décembre 2014, le Conseil Général a informé la Commune de Gex que l'assemblée départementale, lors de sa réunion de décembre 2014 avait décidé de pré-réserver une subvention de 80 371€ pour les travaux de l'école maternelle et élémentaire de Perdtemps soit :

- Création de deux salles de classes,
- Agrandissement périscolaire,
- et travaux de réhabilitation.

Cette subvention de 80 371.00 € représente 15% d'une dépense subventionnable plafonnée à 535 805 € HT (hors travaux de mise en accessibilité).

Le Conseil Général demande une délibération précisant le coût prévisionnel réajusté et approuvant le plan de financement définitif du projet, le montant de la subvention départementale pré-réservée et les autres éventuels financeurs.

Le coût prévisionnel réajusté pour l'ensemble des travaux (partie école maternelle estimée au stade APD - Avant Projet Définitif), y compris la mise en accessibilité handicapé est de 732 341.42 € HT soit 878 809.70 € TTC décomposé ainsi :

1 / École élémentaire pour 563 779.33 € HT soit 676 535.19 € TTC :

• 9 lots de travaux attribués pour 470 594.16HT

- LOT 05 : Démolitions / Gros-Œuvre :	125 064,26 € HT
- LOT 07 : Coursives Bois/ Serrurerie	78 593,66 € HT
- LOT 11 : Menuiseries Bois	37 405,53 € HT
- LOT 12 : Plâtrerie Peinture	60 642,64 € HT
- LOT 13 : Plomberie chauffage ventilation	44 477,17 € HT
- LOT 16 : Électricité	79 562,78 € HT
- LOT 18 : Carrelage / Faiences	11 830,11 € HT
- LOT 19 : Revêtements de sols souples	9 298,01 € HT
- LOT 31 : Ascenseur	23 720,00 € HT

• 6 avenants pour un montant de 5 635.38 € HT

- LOT 05 :	18 750,00 € HT (15%)
- LOT 11 :	2 726,40 € HT (7%)
- LOT 12 :	5 852,18 € HT (10%)
- LOT 16 :	826,80 € HT (1%)
- LOT 18 :	1 200,00 € HT (13%)
- LOT 31 :	- 23 720,00 € HT (-100%)

- Avenants et travaux à venir pour 5 000 HT (travaux annexes aux renforcements des planchers ; lots électricité, plâtrerie et peintures),
- Marché complémentaire pour le renforcement des planchers pour 32 076.89 € HT au lot 5 Démolition / Gros Œuvre,
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour 43 353 € HT,
- Avenant honoraires de maîtrise d'œuvre pour PC modificatif pour 1 100 € HT,
- Honoraires Coordonnateur Sécurité et Protection de la santé pour 2 170 € HT,
- Honoraires Contrôleur Technique pour 3 850 € HT,

2-Ecole maternelle (estimation au stade APD par l'architecte) pour 168 562.09 € HT soit 202 274.50 € TTC :

- 7 lots de travaux estimés au stade APD à 136 329.59 € HT,
- Honoraires de Maitrise d'œuvre pour 27 232.50 € HT,
- Honoraires Coordonnateur Sécurité et Protection de la santé pour 2 000 € HT (estimation),
- Honoraires Contrôleur Technique pour 3 000 € HT (estimation).

◆ **DÉLIBÉRATION**

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF DU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITE RÉDUITE POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE PERDTEMPS

VU la note de synthèse,

VU la décision 2013-DEC-74 du 2 septembre 2013 retenant le bureau d'architecte l'Atelier du Triangle pour la maîtrise d'œuvre de l'école élémentaire,

VU la décision 2015-DEC-001 du 5 janvier 2015 retenant le bureau d'architecte l'Atelier du Triangle pour la maîtrise d'œuvre de l'école maternelle,

VU la décision du Conseil Général en date du 11 décembre 2014,

VU l'estimation des dépenses,

CONSIDÉRANT que le Conseil Général en décembre 2014 a décidé de pré-réserver une subvention de 80 371.00 € calculé au taux de 15% sur les dépenses subventionnables plafonnées à 535 805 €,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 80 371.00 € pour financer les travaux de réhabilitation du groupe scolaire de Perdtemps estimés à 878 809.70 € TTC.

Le financement de ce montant de travaux est assuré par :

- Une dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 111 665€
- Et le solde des travaux sur fonds propres de la commune pour 767 144.70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire et le plan de financement,
- **SOLLICITE** le Conseil Général au titre de la dotation territoriale 2015 afin qu'il octroie à la Commune la subvention proposée d'un montant de 80 371 €.

5. PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La ville de Gex a mis en place les activités péri-éducatives en septembre 2014 dans le cadre la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république.

Pour la rentrée scolaire 2015/2016 de nouvelles dispositions entrent en vigueur. Le fonds d'amorçage (50 € par enfant scolarisé) deviendra un fonds pérenne de soutien pour l'organisation d'activités périscolaires. Son versement est désormais conditionné à la mise en place d'une démarche de projet éducatif territorial (PEDT) au niveau local.

Le PEDT prend la forme d'une convention type conclue, au minimum, entre le Maire, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la direction académique de l'Éducation Nationale (DSDEN), et la caisse d'Allocations Familiales (CAF).

A titre expérimental, pendant trois ans, pour accompagner la réforme des rythmes éducatifs, les communes signataires d'une convention PEDT peuvent bénéficier d'un assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1/10)
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1/14)

Et la comptabilisation des intervenants extérieurs dans l'équipe d'encadrement.

Le projet de convention reprend l'organisation mise en place en 2014/2015 qui correspond à l'objectif de la DDCS de mobiliser, en complémentarité avec l'école, toutes les ressources d'un territoire afin d'en garantir la continuité éducative (voir projet ci-joint).

Monsieur CHARPENTIER : « Va-t-on se prévaloir du taux d'encadrement ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas l'objectif de la Commune en signant le PEDT. L'objectif est de bénéficier du montant de la participation de l'État (pour mémoire 10 % du coût).

Monsieur CHARPENTIER : « Que se passera-t-il après les 3 ans ? »

Monsieur le Maire : « Tout dépendra des choix de l'État, nous ne sommes pas maître du cadre. »

◆ DÉLIBÉRATION

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

VU la commission scolaire élargie du 19 mai 2015,

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention PEDT annexé à la présente,

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions prises par l'État qui conditionnent la pérennisation du fond d'aide (50 € par élève) pour l'organisation des activités péri-éducatives à la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial,

CONSIDÉRANT les assouplissements associés à la signature d'un PEDT, à titre dérogatoire, en termes d'encadrement des accueils périscolaires,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de Projet Éducatif avec la CAF, la DDCS et la DSDEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

6. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Receveur Municipal a transmis un état des produits communaux à présenter en non-valeur.

Pour mémoire, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable public dès lors qu'une créance lui paraît irrécouvrable.

L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans :

- La situation du débiteur,
- L'échec du recouvrement amiable (créances inférieures au seuil des poursuites...)

Par ailleurs, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. C'est donc une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui ne décharge pas la responsabilité du comptable public, seul le juge des comptes pouvant apurer définitivement les comptes.

◆ DÉLIBÉRATION

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

VU le CGCL,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU la nomenclature M14,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Receveur a épuisé tous les moyens de recouvrement des créances dont il dispose,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées d'un montant de 362.33 €, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente délibération.

7) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE – BÂTIMENTS - ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT DU 20 MAI 2015

Viabilité hivernale 2015 / 2016

Christian Pellé a fait au cours du mois écoulé la tournée complète du déneigement avec Albert Galoyer, responsable de la Voirie. Les principaux circuits de déneigement sont présentés.

Plusieurs obstacles au déneigement

- Le stationnement des véhicules
- Le déneigement des particuliers en contrat avec la Commune

Le dossier sera revu en juin de façon plus détaillé

Désherbage

Les herbes envahissent vite les trottoirs. Les méthodes de dés herbages sont présentées ci-dessous. La Commune n'utilise pas de dés herbants chimiques mais du dés herbant naturel moins efficace mais moins néfaste pour l'environnement. D'autres méthodes existent :

- Le brulage ; peu efficace et couteux
- Le dés herbage mécanique par broissage ; le service espace verts va essayer de mieux s'équiper

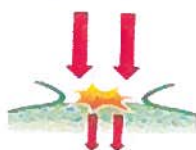
Ci-dessous information sur le dés herbage chimique.

Information sur le désherbage

Désherbant chimique classique (seule solution pour détruire la plante jusqu'à la racine)

ROUNDUP, le désherbant 100% efficace

GLYPHOSATE + SURFACTANTS CLASSIQUES



Agression de la cuticule =
ralentissement de la
système :
• effet visuel rapide mais
• efficacité limitée

GLYPHOSATE + BIOACTIVATEURS



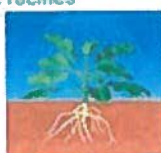
Pénétration au travers de la
cuticule = Activation de la
système :
• effet visuel moins rapide
mais
• efficacité maximale

La nouvelle directive sur l'utilisation du glyphosate est disponible
Télécharger la fiche "[Glyphosate, nouvelles règles d'emploi](#)"

La méthode ROUNDUP

1. Détruit jusqu'aux racines

ROUNDUP pénètre
par le feuillage ou
les parties vertes...



...circule avec la sève
(action systémique)
dans la totalité de la
plante



...jusqu'à
l'extrémité des
racines les plus
profondes



2. Laisse le sol propre

Immédiatement inactivé au contact du sol, préservant ainsi les plantations environnantes

3. Permet de replanter

Semis possible 7 jours après application

Ci-dessous les méthodes de désherbage naturel ; à noter qu'après l'épandage du défoliant sur les plantes, il faut repasser pour nettoyer...ce n'était pas le cas avec les désherbants chimiques...

Désherbant naturel

cout au m² 0.09 €

La plante se déshydrate et se dessèche en quelques heures.

Ce produit est un défoliant qui agit sur la partie foliaire mais ne touche pas les racines, il faut répéter le traitement toutes les 2 à 3 semaines au printemps

Désherbage thermique

(toutes les 2 à 3 semaines au printemps pour avoir un sol propre)



Désherbage mécanique

(toutes les 2 à 3 semaines au printemps pour avoir un sol propre)



Outil pour nettoyer les bords

Les services EV travaillent uniquement avec du désherbant naturel.

Le paillage des massifs d'arbustes et du fleurissement limite l'herbe (route de Divonne)

Avis commission : Les désherbants naturels sont moins efficaces que les désherbants chimiques. La Commission demande que la population soit mieux informée via le bulletin municipal sur le fait que le désherbage ne peut plus être réalisé comme par le passé et que le résultat n'est pas toujours satisfaisant.

Travaux en cours

NUM PROG	libellé	Etat au 20 mai 2015
113 000	acquisitions foncières 2014 pour le centre de secours	Dossier en cours de montage au SDIS ; rendez-vous le 1 ^{er} juin organisé en Mairie pour le bassin d'orage et l'accès à la parcelle.
172 132	projet urbain centre ville	Sélection AMO : Choix validé en Commission MAPA (25/02/15): Groupement LINDEA-LEGACITE-CALAD'ETUDES. Réunion du comité technique a eu lieu le 15 avril Prochaine réunion le mercredi 27 mai en Mairie <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du diag technique, urbanistique et juridique • Analyse des attendus du projet urbain • Identification des études complémentaires et organisation de la communication
172 136	giratoire du rd 1005	zone de tri et de collecte des OM à traiter ; à charge de VINCI. Pour la commune, reste à terminer des enrobés. <ul style="list-style-type: none"> • Enrobés à l'entrée du programme VINCI : Ensemble de l'opération sera soldée à la livraison des logements pour ne pas abîmer le revêtement • Ordures ménagères et tri : en attente projet validé VINCI et CCPG ; travaux à charge VINCI.
172 143	rénovation du parcours historique	La Commission communication et valorisation patrimoniale s'est réunie le jeudi 23 avril. Les solutions techniques ont été précisées (Support Komacel avec dibond et vinyl) En attente du devis pour 30 nouvelles stations pour recherche, rédaction et mise en page numérique En attente des devis : <ul style="list-style-type: none"> • 30 nouvelles stations • Production des panneaux
172 163	place du château abondance	Le mur mitoyen du jardin des Simples a été surélevé Reste la main courante ; Devis Carraz en attente (visite sur place a eu lieu)
172 167	pluvial parozet entre rue de la Foret	Marché attribué à Mithieux TP pour un montant HT de 633 433.31HT (- 34% sous estimation

	de Disse et la rue de l'Oudar. Plan présenté écran	<p>Moe) Début des travaux le 6 juillet pour 4 mois Réunion avec Maire Vesancy et CG01 le 21 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisations de passage à solder (jardin de Parozet pour 5 parcelles (1 syndic) , Domaine de Disse 1 pour une parcelle (Foncia) , Domaine de Disse 2 pour 3 parcelles (Foncia) • Traçage des réseaux effectué par géomètre et piquetages • Courrier de préinformation diffusé • Panneau lumineux à partir du 1^{er} juin • 2 panneaux de pré information à Vesancy et 1 à Gex angle Bonnarche et Parozet • CSPS en cours de désignation
172 168	rétention creux du loup	<p>1 500 m3 d'eau à stocker ; schéma directeur des eaux pluviales ; devis d'étude engagé pour un montant de 6 813ttc à Hydrétudes y compris redimensionnement du bassin de la Baronie (en option). Levé topo commandé à P Rubini terminé ; en attente livraison</p> <p><i>Dossier subventionnable selon CCPG</i></p>
172 174	creux du Loup 2014 et 2015	<p>Enfouissement : totalité de la rue en 2015 Partie basse : besoin financement au stade APD pour enfouissement électricité 31 757€ et pour enfouissement télécom 32 500€. Travaux 2015. Partie haute : stade APD ; besoin financement pour enfouissement électricité 69 441€ et pour enfouissement télécom 56 200€. Travaux 2015 Total enfouissement : 189 898 € auquel il faut ajouter un prévisionnel de 50 000€ pour le câblage Orange. Les travaux d'enfouissement des réseaux sec au Creux du Loup, tranche 1 et tranche 2 seront réalisés par l'entreprise SALENDRE (Chargé d'affaires: Mr Romain CHANAS), sous maître d'œuvre Archigraph (suivi de chantier: Mr Adrien BARREAU). L'entreprise SALENDRE a pour l'instant programmé les travaux de la tranche 1 au plus tard, semaine 26, soit le 22 juin. Rdv réunion de lancement le 2 juin à 14h00.</p> <p>Aménagement de voirie : partie basse en 2015 ; partie haute au printemps 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution de la Maitrise d'œuvre fin du mois. DCE fin juillet ; travaux en octobre • CSPS en cours de consultation

172 175	chemin du bois de la Motte 2014	<p>Chantier voirie terminé. Reste à faire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eclairage public • Enfouissement aérien ; Proposition ORANGE pour enfouissement réseaux pour 2 209.61ftc.
172 176	rue du château 2014	<p>Travaux terminés ; réseau fibre optique SIEA par Desbiolles en supplément pour 15 278.04€TTC pour 265 ml de réseau et 5 chambres télécom (devis MJ 15 5437).</p>
172 177	Route de Pitegny cheminement piéton vélo 2014	<p>Piste cyclable terminée. Passerelle sur l'Oudard 12 ml largeur 1.50 ml . 2 devis ; Entrepise insertion pour 14 765ht (vu écran des photos) et tertu pour 22 126ht. Avis favorable de la Commission précédente pour offre Entrepise d'insertion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Chalet du lotissement des Givrines pourra être retiré ; accord de principe du président du lotissement des Givrines ; en attente accord écrit...
172 179	Boucle des vertes campagnes Vu plan écran	<p>Maitrise d'œuvre par le Bureau étude TECTA ; Estimation Moe 848 000€ en TF et 124 000€ en TC (bassin d'orage en domaine privé)</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cours de consultation des marchés de travaux • Début des travaux fin juin • Le CSPS est en cours de consultation ; attribution fin mai
172 183	éclairage rue de Paris 2014 depuis la place Perdtemps jusqu'à la rue de Rogeland.	<p>Eclairage public et enfouissement des réseaux entre la place Perdtemps et la rue de Rogeland (jusqu'au bout de l'impasse de Rogeland) Une réunion a eu lieu le 1/4/2015 avec Mr Claret du SIEA ; Estimation au stade APS pour enfouissement des réseaux électriques 96 413€ et pour enfouissement télécom 56 900€ soit 153 313€ à charge de la Commune (hors câblage Orange). En attente APD.</p>
172 186	mur de la Ville	<p>Remise de devis par JMPA 16 839.60 €ttc pour mur des Terreaux 300 m2. Nous avons reçu une autre offre d'ABC construction pour 23 976 € ttc (hors gommage en sus pour 11 448ttc) ; La Commission a émis un avis favorable pour le mur des Terreaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services prennent contact pour rdv sur place avec JMPA pour finaliser le devis

172 187	rue de l'Oudar ; radars pédagogiques 2014	radar pédagogique ICARE ; pose en juin.
172 188	piste cyclable étude 2014	Dossier partie technique terminé. La présentation au Conseil de Juin est prévue au CM le 6 Juillet avant école de Parozet (15 mn)
172 194	rue du mont blanc	reste éclairage du carrefour ; commande engagée le 14 avril 2014 pour 4 730.40TTC ; pose en juin.
172 195	avenue de Perdiemps 2014	Coussin lyonnais et radar ; travaux en juin
172 197	rue de la fontaine 2014	Travaux terminés. Reste peintures et pose de potelets par les ST ; Génie civil pour fibre optique SIEA installé en supplément par Eiffage.
172 201	chemin des Beaumes 2014	Travaux terminés
172 203	skate Park poudrière 2015	étude confiée à B Vuilmet architecte le 19/2/2015. En cours
172 204	2015 pour matériels de voirie	Consultation en cours pour balayeuse et camionnette plateau ; commission MAPA le 21 mai.
172 205	terrain filière bois 2014	Terrains Bortolotti (ZA Aiglette Sud) : Hangar stockage bois plaquette. Négociation en cours.
173 001 et 173 003	rivière tranche 1 et 2	en cours de solde de subventions ; des dégâts sur la passe à poisson Journans...

180 021	mise en accessibilité handicapé de l'école de Perdtemps	<p>Budget ensemble 732 000HT travaux (à ce jour, évaluation par le Moe au 18 mai 2015) ; subvention 191 000 par état au titre DETR et CG01 au titre de la DT.</p> <p>Primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pose coursive extérieure effectuée ; • WC PMR RDC et 2 au R+1 presque terminés (90%) ; • R+2 livré 100% • Travaux au RDC en cours pour extension 2 salles en garderie et WC PMR ; • renforcement des planchers en juillet (marché complémentaire en cours d'établissement par architecte) ; devis 29 446€HT fin chantier en juillet. • Objectif juillet : travaux dans la cour maternelle/cuisine élémentaire par Entreprise ABC construction ; partie gros œuvre ascenseur. <p>Maternelle : 138 000€ de travaux HT pour ascenseur extérieur, WC PMR et deux élévateurs ; travaux de peintures et sols pour environ 28 000€HT.</p> <p>Le rdv avec Mr Goutte de la DDT pour le volet accessibilité handicapé a eu lieu seulement le 21 avril 2015 à Bourg en Bresse.</p> <p>Echéances recalées le 7 mai 2015 par l'architecte Atelier du Triangle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22 mai rdv avec Madame Dubout et CH Pellé en présence de l'architecte pour refaire le tour des priorités de travaux dans l'école. • 15 juin : rendu des plans et chiffrage en phase PRO pour validation Mairie • 30 juin : mise en ligne • 30 juillet : remise des offres • Fin aout commission MAPA • Octobre : démarrage des travaux pour la maternelle (mois de préparation).
184 043	accessibilité mairie et salle des fêtes	<p>Dossier en cours de consultation MOE base 530 000€TTC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier mis en ligne le 22 avril ; • clôture procédure le 13 mai • Attribution du marché en mai ; • phase étude en 2015. <p>Demande de subvention en cours en préfecture au titre de la DETR pour 160 000€ (délibération 2015 DEL 020 prise au CM avril 2015).</p>

189 023	vertes campagnes préau pour 20 000€	Il faut rencontrer les utilisateurs ; programme à préciser
206 025	anciens ateliers municipaux	Travaux évalués à 188 800 HT. Travaux en cours ; réunion sur place le mercredi à 10h30. Série d'avenant techniques présentés en commission MAPA le jeudi 21 mai ; incidence + 5.48% city stade terminé à réceptionner (reste des réserves)
206 027 et 206 028	espace Perdtemps	Devis reçu pour clôtures terrain de sport 1.50 ml hors sol sur 66 ml et 1 portail hauteur 1.50 passage 2*2 : 5 378.40€TTC Espaces Perdtemps forains : travaux de nivellement effectués pour 4 231.68TTC ; réutilisation des matériaux existants stockés sur place Espace Perdtemps parking cheminement piéton : grave bitume ep 15cm 0/10 ; largeur 2 ml ; devis reçu pour 17 131.92ttc Aire de jeux ; marronnier à haubanner ; quelques branches à couper ; ensemble à sécuriser ; devis en cours ; travaux sous contrôle Monsieur Cossin expert forestier. choix des jeux en cours ; installation en septembre. Inclure une clôture extérieure pour cette zone de jeu (idem parc des cèdres). Salle Multisport : déclaration sinistre assurance à adresser au GAN
208 008	TURET complexe sportif et réseau de chaleur	Salle de danse ; chute d'une plaque de faux plafond ; pose d'un filet de protection ; dossier déclaré au GAN « dommages aux biens » ; 2 entreprises potentiellement responsables Acoustisol de Chambéry et Soprema ; Bureau thermique TPFI ; Bureau de contrôle qualiconsult, architecte....et commune... devis 17 000€HT (estimation coste) ; reçu le 15/4 ; expertise le 29 mai à 14h00 Terrasse infiltration d'eau dans le bâtiment : En attente intervention des entreprises Missenard et Soprema (24 480.52ttc) ; début des travaux le 1 ^{er} juillet. Panne douche du 28 avril au lundi 18 mai ; 2 commandes passées à Dalkia à charge Gex Energie pour 1 pompe hors service 2 065€HT et un clapet anti retour 311.07HT. Fléchage city stade en commande (demande de la Commission) Temps de stockage des images de la vidéo à préciser ; (demande de la Commission) Raccordement à la FO communale en mai 2015 . En cours

209 014	étude MJC 2015	Etude de diagnostic et programme yc isolation extérieur, baie vitrée nord, façades et toitures confiée à Mr Vachetta pour 4 680ttc ; son dossier sera remis le 1 ^{er} juillet ; présentation en commission travaux juillet
216 006	installations électriques visitation ERDF 2014	bientôt terminé
221 021	extension école de Parozet	Lancement de la phase étude le jeudi 16 avril 2015 2 réunions ont déjà eu lieu La prochaine aura lieu le 28 mai à 11h cuisine puis 14h00 avec ensemble du groupement d'architecte et AMO. Consultation CSPS et CT en cours ; attribution le 21 mai 2015 Etude de sol attribuée à GEO ARVES Présentation du projet par l'architecte au CM de juin à 18h30 (demande de la Commission) Réunion avec directions des écoles (28 mai à 15h00) et du centre de loisirs (28 mai à 16h00) programmée ; les plans ont été transmis le 19/5 en A3 couleur.
226 009	aménagement cimetière pour extension	Avant- Projet Sommaire yc chiffrage en attente. Ce dossier prend du retard malgré les relances... dernières relance par email et tel le 19 mai.
230 010	escalier bibliothèque 2014	à faire en 2015 ; 2 devis obtenu JMPA 7 218 et ABC construction 10 506ttc ; dans l'enveloppe budgétée. Les crédits n'ont pas été reconduits ; sera proposé en BS en fin d'année sinon au BP2016
230 011	bâtiment associatif étude 2015	consultation étude à lancer en juin
234 018	ascenseur école musique 2015. couverture à changer	à faire en 2015 ; collecte de devis en cours (budget 9 000ttc)
242 016	chauvilly 2014 et 2015	Travaux agrandissement aire de jeux terminé ; agrandissement des locaux (bureau, infirmerie et stockage matériel actuellement dans la cuisine et les circulations) non engagée.
248 001	saints anges aménagements 2015	Etude ensemble du bâtiment non engagée.
276 004	étanchéité façades 2015 (fenêtres)	fenêtres visitation, bibliothèque et trésorerie sous-préfecture ; devis global ; consultation à lancer en juillet 2015.
275 008	la remise 2014	Travaux en cours ; architecte P Vachetta ; sera terminé le 20 juin. Bungalows à évacuer (mise en décharge)

503 022	FO liaison CTM 2014	tirage de la fibre optique en avril entre piscine et Turet et piscine et CTM ; commande engagée à Salendre pour 21 627ttc le 14/4 ; travaux en cours reçu devis 3 595.20ttc à SIZA pour les connectiques en bout de fibre. Sera terminé fin mai
503 026	hangar CTM	En cours (permis de construire)
503 027	30 000 matériel EV 2015 et petit matériel pour 8 500	Achat tondeuse attribution en commission MAPA le 21 mai 2015
504 013 et 504 014	local PM 2014 et climatisation serveur	Les travaux auront lieu du 20 aout au 5 octobre ; pour la climatisation du serveur : travaux en juin.
518 001	aménagement OT 2015	mise au propre prévue
ZA	Création trame bâtiment relais	Commande engagée à P Vachetta pour 3 000éttc le 14 avril 15 . Remise du dossier le 3 juin Sera présenté en commission Faire demande de subvention au CG01

Devis en attente ; marché à bons de commande voirie

- coussin Lyonnais devant la Mairie ; montée Charles Harent
- réparation fontaine de la petite goulette

Avis de la Commission sur devis

Chemin de la Noyelle ; écoulement d'eau chez riverain et infiltration d'eau dans le bâtiment ; Problème de conception de la route ; devis DESBIOLLES au marché à bons de commande pour 7 068.72ttc en version rigole en enrobé et grille et 9 306.60ttc en version caniveau grille sur 28 ml ; sera proposé au Budget 2016 en investissement selon avis.

Avis de la Commission : accord sur devis le moins cher soit 7 068TTC

Rue du pré de l'étang ; enrochement du bief ; devis DESBIOLLES au marché à bons de commandes pour 6 512.17€TTC. Sera proposé au Budget 2016 en investissement selon avis.

Avis de la Commission : avis favorable de la Commission

Nettoyage de la place de la visitation parties verticales par haute pression aérogommage ; devis 3 636€TTC pour 250 m2 ; même entreprise que celle qui fait le lavage des pavés ; un essai est visible sur place ; un traitement protection est prévu.

Avis de la Commission : avis favorable de la Commission

Travaux en cours au marché à commande voirie ; devis signés

- Réparation de bordures devant le patio pour 3 238.08ttc ; doit être terminé fin mai
- Regarnissage du trottoir route de Pitegny par Desbiolles pour 1 500€ ; doit être terminé au 15 juin

Travaux terminés au marché à bons de commande voirie

- Remplacement d'une portion du réseau fontaine en cours à Perdtemps au 27 rue de Paris pour 7 366.78ttc
- Réparations des nids de poules en début d'années ; deux engagements pour enrobés puis PATA ; respectivement 6 174.84ttc et 5 084.22ttc ; travaux terminés

Bâtiments : Opérations fonctionnements programmées en 2015 ; avancement

- Peintures bungalows de Derde intérieur et extérieur confié à Bonglet ; pour 9 015.05ttc ; travaux terminés
- Peintures et électricité du logement donné par Madame Merlaud aux Vertes Campagnes en cours pour 15 000ttc (7 000ttc peinture et 8 000ttc pour électricité)
- Sol souple de la salle des fêtes en juillet ; sera fait par Bonglet pour 5 626.50ttc. Les peintures seront réalisées par les services techniques
- Sol souple des restos du cœur par Bonglet pour 1 658.80ttc ; travaux en cours
- Tennis ; réparation des fissures et des clôtures jambes de force pour un montant de 15 319.20 ttc (4 entreprises ; 3 devis) ; travaux terminés

Expert Géomètre (réunion de travail une fois par mois)

- Devis Patrice Rubini pour intégration sur SIG de la FO Communale ; devis 2 364€ttc (important pour réponses aux DT et DICT) ; Fibre optique communale sur SIG du SIEA dans quelques jours
- Intégration de réseau pluvial au SIG du SIEA : Clos natura 960ml, central park 850ml, eden roch 308ml, parozet 1204ml, rannard 122 ml, pa la baraque 133ml, oxygen 904ml ensemble 4 481 ml, 231 regards, 297 tronçons ; compter 1€ du ml ; devis clos natura pour 960.78ttc
- Route de Paris intégration sig depuis place Perdtemps jusque château gagnier + creux du Loup ; devis pour 1207.96ttc
- Intégration sig belle ferme, passage de la couronne, clos des abeilles, derrière hôtel belvédère, carrefour Folatière et route de Lyon pour 1 731.80ttc
- Intégration réseau de chaleur Turet vers école de Parozet ; devis en attente

Questions diverses

Agenda accessibilité handicapé

Etude confiée à
ASCAUDIT MOBILITE pour 10 260ttc
Début étude le 2 juin 2015.

Avis commission : pour information

Prairie fleurie



Aperçu de la perspective



Le talus a une surface d'environ 2 700 m²
Je propose d'engazonner une bande de 2.20 m le long de l'allée piétonne (environ 420 m²) et
de couvrir le talus en prairie fleurie (environ 2 280 m²).
Cout estimé 11 000 € ttc

Avis de la Commission : avis favorable de la Commission

Police Municipale

Rencontre avec la PM le 30 avril

Aujourd'hui 18 écrans dans les locaux de la PM. Le « mur d'image » est actuellement un mur d'écrans accolés les uns aux autres.

Le système actuel est saturé (vidéo mais aussi informatique). Il n'est plus possible d'installer de nouvelles caméras.

Nous subissons des pannes de plus en plus fréquentes, longues à réparer et coûteuses ; le matériel a vieilli.

La technologie a beaucoup évolué. Des systèmes permettent de faire du tri d'images sans visionner : « je recherche une Clio grise entre telle heure et telle heure »...tri automatique. Gain de temps important. Une démonstration récente du système par INEO a permis de constater que sur un temps de visionnage de 4h, on arrive, par le tri, à sélectionner les images requises pour visionner en 2 minutes...

Les services proposent de confier au Cabinet spécialisé THEVENET la mise à jour du plan élaboré en 2006 pour un montant de 6 750HT (prix février 2014). Ce cabinet établirait un état des lieux 2015 et évaluerait le cout et le phasage des évolutions techniques retenues par les élus. Ce cabinet spécialisé dispose de l'historique technique des installations de la Commune. Le devis proposé est bien détaillé et le temps alloué est correct.

DECOMPOSITION DE LA PROPOSITION FINANCIERE - INTERVENANTS

La décomposition des journées dites "site" comprend le nombre de jour consultant.
Les frais de logistique (déplacements, hébergements, repas) sont inclus dans les jours site.
(*) Moyenne globale pour des consultants, techniciens, assistants, dessinateurs, secrétaires

PHASES	Jours	Consultant sénior Devant Chef de projet		Consultant sénior Assistant		Consultant Assistant		Structure (Bureau*)	Jours	Total HT
		Régis Thévenet		M. Marie		S. Barlow				
		Jour site	Jour bureau	Jour site	Jour bureau	Jour site	Jour bureau			
1 Etude de faisabilité et bilan de l'existant										
Hébergement de démarrage	0,5	0,5								
Réalisation des documents, entretiens, visite de sites	2,5	1,5				1				
Analyse et études	2,5							2,5		
Rédaction du rapport, pièces graphiques	3,5		0,5				0,5	2,5		
Présentation	1	1								
Sous-total Jours	10	3	0,5	0	0	1	0,5	5		
Sous-total montant		2 650,00	425,00	8,00	0,00	750,00	125,00	2 400,00		6 750,00

Notre procédure interne d'achat demande 3 devis. Mais en raison du montant, de l'antériorité acquise par le BE pour un dossier très spécifique, les services proposent de retenir la proposition sans solliciter d'autres devis.

Avis de la Commission : avis favorable de la Commission pour confier une mission d'étude de faisabilité et du bilan de l'existant au Cabinet spécialisé Thévenet pour 6 750€HT.

Marché électricité

La Commune s'était engagée auprès du SIEA pour participer au groupement de commande à venir pour les achats d'électricité. Les services n'ont pas remis au SIEA les éléments demandés dans les délais. Une consultation en procédure d'appel d'offre devra être engagée par les services dès le mois de juillet 2015. Nos contrats arrivent à échéance le 31 janvier 2016

Pour le marché Gaz, la Commune est bien engagée dans le groupement de commande du SIEA. Nos contrats actuels prendront fin le 30 juin 2015. La CAO est prévue au SIEA le 20 mai. Le prestataire retenu sera connu fin mai.

Avis de la Commission : la Commission prend connaissance de cette information

Ordures ménagères

Information : La CCPG n'accepte pas que les bacs du camping ne soient loués que pour la période d'ouverture soit 6 mois ;

Avis commission : pour information ; La Commission demande que les bacs soient utilisés ailleurs sur la Commune hors période d'ouverture.

Rue Francis Blanchard

Suite aux OPR du 12 mai 2015 en présence du Cabinet Roynette et de l'Entreprise EIFFAGE rue Francis Blanchard, il est convenu qu'Eiffage

- Reprenne 2 tampons place du pont et 1 bouche à clé affaissée
- Réalise une purge et reprenne les enrobés sur environ 16 m2 en aval du pont sur l'Oudar (trace d'affaissement)

Les travaux seront réalisés première semaine d'août ; la circulation sera interdite un jour (temps de séchage)

Contraintes de circulation à prévoir

Avis de la Commission : la Commission prend connaissance de cette information

Monsieur le Maire : « Concernant les aspects phytosanitaires, je tiens à souligner que la non-utilisation des produits chimiques, si elle est une chose positive pour l'environnement et santé, ne permet pas d'obtenir des trottoirs et des ronds-points aussi soignés et bien dés herbés.

8) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE DU 6 MAI 2015

1- Bilan manifestations du mois d'avril

Mme Court présente le bilan des dernières manifestations.

a. Thé dansant du CCAS

Mercredi 1^{er} avril – Halle Perdtemps

Environ une centaine de participants.

Il était attendu davantage de personnes mais ayant été informées tardivement, certaines n'ont peut-être pas eu la possibilité de se déplacer.

b. Remise des prix du fleurissement

Mercredi 8 avril – Salle L'Expo

Une cinquantaine de personnes étaient présentes ; effectif satisfaisant.

Mme Court précise que de nombreux lots (fleurs) n'ont pas été distribués dû à l'absence de personnes récompensées. Les fleurs ont été emmenées en Mairie pour permettre aux personnes concernées de les récupérer. Toutefois, malgré l'information donnée, peu sont venues.

Afin de ne pas les jeter, M. Pellé les a distribuées dans les différents bureaux de la Mairie.

Mme Court propose qu'une date butoir soit fixée pour venir récupérer les lots. Les membres doutent que cela incite réellement les personnes récompensées à venir en Mairie.

c. Journée jardins au Journans

Samedi 18 avril – Parcours du Journans

Sur l'ensemble de la journée, quatre cents à cinq cents personnes ont dû faire le déplacement.

L'analyse des questionnaires distribués aux exposants en fin de journée précise qu'à l'exception d'un, tous sont prêts à revenir l'année prochaine. Le public s'est intéressé aux activités et métiers présentés permettant des échanges intéressants appréciés des exposants.

Les membres de la commission décident que l'évènement ne sera pas reconduit à l'automne, l'intérêt étant moindre.

En 2016 : - ils prévoient de maintenir la manifestation fin avril, afin d'être dans les premières communes à proposer ce type d'évènement,

- la communication sera réalisée plus en amont,
- des toilettes sèches seront installées spécialement pour l'évènement,
- les exposants n'ayant pas pu venir cette année seront à nouveau contactés.

d. Nettoyage de printemps

Samedi 25 avril – départ parking Ets Duvillard

Une cinquantaine de personnes ont participé, effectif supérieur à celui prévu. En conséquence, deux nouveaux circuits ont dû être créés le matin-même.

e. Land art

Inauguration jeudi 30 avril à 18h – parcours du Journans

Compte-tenu de l'étendue du terrain, des réalisations n'ont pas été vues lors du premier passage (notamment celles au bord de l'eau).

Des créations ont été détruites le jeudi entre la fin de matinée et l'inauguration. La proposition d'organiser l'inauguration dans la foulée de la réalisation du mercredi après-midi est validée par les membres de la commission.

Par ailleurs, afin de limiter également les détériorations, une réflexion est engagée pour demander aux professeurs de dessin des collèges de travailler avec des matériaux plus volumineux.

Trois albums photos seront prochainement réalisés par Mme Court à destination de la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC), des jeunes du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) et de l'Accueil de Loisirs (ALSH).

Celui du CMJ sera présenté lors de la prochaine réunion avec les jeunes puis restera en Mairie.

2. Saison culturelle 2015-2016

Mme Court présente les événements culturels de la saison 2015-2016 qui débute en septembre 2015 et rappelle la particularité du calendrier culturel qui s'étend de septembre à juillet alors que le budget est établi par année civile. Un membre remarque qu'en 2016, il n'y aura pas de spectacles pour enfants (deux sont programmés en automne 2015). En effet, le choix du concert GOLDMEN engageant un budget conséquent n'a pas permis de planifier le prestataire jeune public initialement prévu.

3. Festival P'tits yeux grand écran

Vacances de la Toussaint – 19 au 30 octobre

Mme Court présente le programme des animations.

Concernant la mise en place d'une exposition à la bibliothèque, Mme Court précise qu'un contact a été pris avec la Maison de l'Europe ; la difficulté est de trouver des panneaux à destination des enfants de 6 à 11 ans.

Mme Court propose que soient exposés des costumes représentant différents pays d'Europe ; pour cela, il convient d'obtenir des cintres ayant la forme du buste et permettant d'accrocher un pantalon ou une jupe.

Benjamin Gondard gère la programmation des séances de cinéma.

4. Concours du Festival de cinéma

Mme Court précise que 18 classes ont participé suite au festival 2014 ; 9 d'entre elles seront récompensées selon le découpage suivant :

- Trois catégories → 3 - 5 ans, 6 - 7 ans, 8 - 12 ans

- Trois prix pour chaque catégorie → le 1^{er} prix est une entrée au cinéma, le 2^{ème} prix des jeux de société et le 3^{ème} prix des livres qui seront achetés à L'Archipel des Mots.

Les lots sont pour la classe entière et seront remis aux classes mi-juin.

Une boîte de biscuits sera offerte à chaque classe ayant participé.

Elodie devra demander la présence de Benjamin Gondard et d'un agent de la bibliothèque pour le jury du 11 mai.

5. Fête de la musique

Mme Court présente le programme.

Mme Zeller précise que le bar du Tétras sera ouvert ; il reste à confirmer s'il proposera ou non une animation musicale. Concernant, les restaurants M et la Piazzetta, nous ne savons toujours pas s'ils ouvriront.

6. Marché de Noël

Mme Court annonce qu'elle souhaite mettre en place un marché de Noël, événement qui n'existe pas encore sur la commune. Cette proposition est bien reçue de la part des membres de la commission.

L'organisation serait la suivante : un marché des artisans organisé à la salle des fêtes sur un weekend et des producteurs (par exemple chocolats, foie gras, thés/café, marrons chauds)

installés dans des chalets en bois sur la place de la Visitation, des produits à consommer sur place seraient vendus.

Concernant ces derniers, un membre propose que soient entre autres vendus vin et chocolat chauds, ils pourraient être préparés par les Vitrines de Gex. Pour les exposants, des membres communiquent les contacts suivants :

Mélanie GRIVAT à Versonnex pour les chocolats, une épicerie fine située dans le Pays de Gex et SOGEDIST pour le vin et le champagne.

Avant de contacter un chocolatier d'une commune voisine, il conviendra de solliciter la boulangerie Reygrobellet pour savoir s'ils souhaitent tenir un stand sur la place de la Visitation.

Il est demandé de se rapprocher de l'Office de Tourisme pour connaître les animations qu'ils souhaitent mettre en place afin de se coordonner.

Enfin, un membre recommande de contacter l'Office de Tourisme du Jura pour savoir quel est leur prestataire pour les chalets qu'ils utilisent chaque année.

7. Concert Euphonium

Vendredi 29 mai – Salle des Fêtes

Le groupe Duo Cepheus assurera ce concert de musique classique.

Les flyers et affiches sont distribués aux membres, les quantités étant insuffisantes il en sera donné le lendemain à Mmes Court et Assenare, pour M. Venarre.

8. Plan de communication

Mme Court précise la volonté d'élargir la diffusion de la communication quant aux événements organisés tout au long de l'année.

La répartition est la suivante :

Mme Morel Casteran : bibliothèque de Vesancy

M. Berthier : CCPG

Elodie : Office de Tourisme et théâtre du Bord'Eau à St Genis Pouilly

Les membres proposent de solliciter Sophie Duriez pour diffuser dans la commune de Mijoux.

Les quantités nécessaires pour chaque membre sont définies pour permettre à l'avenir de réaliser les impressions en conséquence.

Mme Court rappelle aux membres qu'ils peuvent proposer à la commission des idées de manifestations à tout moment de l'année.

9) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT DU 12 MAI 2015

I – RÔLE DE L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE

L'Adjointe déléguée au Logement reçoit sur rendez-vous le lundi après-midi et le vendredi matin.

Quand l'Adjointe est présente en Mairie hors ses permanences, il lui arrive de recevoir des personnes demandant des informations.

La permanence consiste à s'entretenir avec les personnes en recherche de logement afin d'exposer leur situation. Ce sont les demandeurs qui prennent l'initiative d'un rendez-vous.

L'Adjointe convoque les personnes quand un signalement du bailleur a été effectué pour une dette de loyer. Un suivi du dossier, en cas de respect ou non de la convocation, est envoyé par mail aux bailleurs correspondants.

Avez-vous des demandeurs de la région ou qui viennent d'ailleurs ?

- ⇒ **C'est mélangé mais nous avons des personnes qui viennent d'Italie, de Syrie**
- ⇒ **Certains déjà installés comme aux Vertes Campagnes et qui veulent un appartement plus grand**

En général, on arrive à loger les personnes ?

- ⇒ **Nous prenons les situations les plus urgentes**

Vous proposez des logements au-delà du Pays de Gex ?

- ⇒ **On ne peut pas**
- ⇒ **On donne la priorité aux travailleurs de Gex et du Pays de Gex**

Pour l'attribution des logements, y a-t-il un minimum de revenus ?

- ⇒ **Non. En ce moment, c'est plus sévère vu le manque d'argent du Conseil Général. On les met en contact avec les Assistantes sociales pour mise en place des aides. Certains ont le droit au FSL**

Les dettes de loyer sont souvent prises en charge par la Commission Logement Territorialisée (CLT) par le biais du Fond Solidarité Logement (FSL). Les dossiers étant transmis par les assistantes sociales des Points Accueils Solidarité (PAS) à la Maison Départementale de la Solidarité Pays de Gex-Bellegarde (MDS) à St Genis Pouilly. La Commission se réunit 1 fois par mois.

Pour les demandeurs de logement, ayant un label prioritaire, il existe une Commission des cas bloqués qui a lieu en Sous-Préfecture avec les responsables d'agence du Pays de Gex des différents bailleurs, Monsieur Le Sous-Préfet, la M.D.S, un représentant du Conseil Général, un représentant de la D.D.C.S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain), les assistantes sociales et l'Accueil Gessien. Cette commission sert à trouver une solution à chaque dossier labellisé.

Combien de Communes sont représentées à la Sous-Préfecture ?

- ⇒ **Toutes sauf les petites comme VESANCY, ECHENEVEX.....**

Les personnes savent-elles bien gérer leur argent ?

- ⇒ **Lorsqu'il y a nécessité, la M.D.S leur met en place un suivi par un conseiller**
- ⇒ **Le PLS est prévu pour les personnes ayant des critères de revenus correspondant.**

II – DOSSIER CCPG : PLH

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCPG

2 intégrations importantes dans l'évolution :

- La Commune de VESANCY est entrée à la CCPG
- La loi de janvier 2013, obligeant les Communes de FERNEY-VOLTAIRE, PREVESSIN-MOENS, ST GENIS POUILLY et THOIRY à avoir 30 % de logements sociaux.

Est-ce que VESANCY a des logements sociaux ?

- ⇒ **Non.**

Si les Communes ne respectent pas les 30%, que se passera-t-il ?

- ⇒ **Elles seront amendées.**
- ⇒ **La CCPG devançant les choses.**

Thoiry a pris du retard ?

⇒ **Elle paiera une amende si besoin.**

La Mairie aura la part d'attribution augmentée (30 %) ?

⇒ **On l'espère.**

La CCPG veut anticiper les évolutions à venir sur les périmètres du Pays de Gex en proposant la production de logements sociaux pour les Communes de CESSY, GEX et DIVONNE LES BAINS aux mêmes taux que les 5 autres Communes.

Les Communes ont un délai de 2 mois pour formuler un avis.

La Commission approuve les 30 % de logements afin d'anticiper les évolutions à venir sur les périmètres du Pays de Gex. Par contre, la Commission aimerait plus d'attributions logement pour la Mairie. Monsieur le Maire a signifié à la CCPG que ce point est indissociable de l'acceptation de ce pourcentage.

III – MISE EN SERVICE DES NOUVEAUX PROGRAMMES

BALCON DU MONT BLANC : SOLLAR (rue Francis Blanchard)

↳ **103 logements** dont :

4 logements Mairie, 10 réservés 1% collecteur et 5 réservés DRP + 1 fonctionnaire

OXYGEN : DYNACITE (Impasse du Ruisseau)

↳ **66 logements** dont :

7 logements Mairie, 6 réservés 1% collecteur et 4 réservés DRP + 1 fonctionnaire

CENTRAL PARK : DYNACITE (rue des Abattoirs)

↳ **45 logements** dont :

7 logements Mairie et 2 réservés DRP

PAROZET : DYNACITE (rue des Regains)

↳ **221 logements** dont :

21 logements Mairie, 20 réservés 1% collecteur et 14 réservés DRP + 2 fonctionnaire

VUE EN SCENE : SEMCODA (rue de Château Gagneur)

↳ **64 logements** dont :

3 logements Mairie, 2 SEMCODA, 4 réservés 1% collecteur et 3 réservés DRP + 1 fonctionnaire

EDEN ROC : HALPADES (rue du Creux du Loup)

↳ **35 logements** dont :

2 logements Mairie, 2 réservés 1% collecteur et 2 réservés DRP + 1 fonctionnaire
DRP, c'est la Préfecture. Quelles sont les personnes choisies ?

⇒ **C'est le Préfet qui choisit. Cela peut être des personnes de Bourg (qui n'ont rien à voir avec le Pays de Gex)**

Est-ce que le 1% Collecteur est utilisé ?

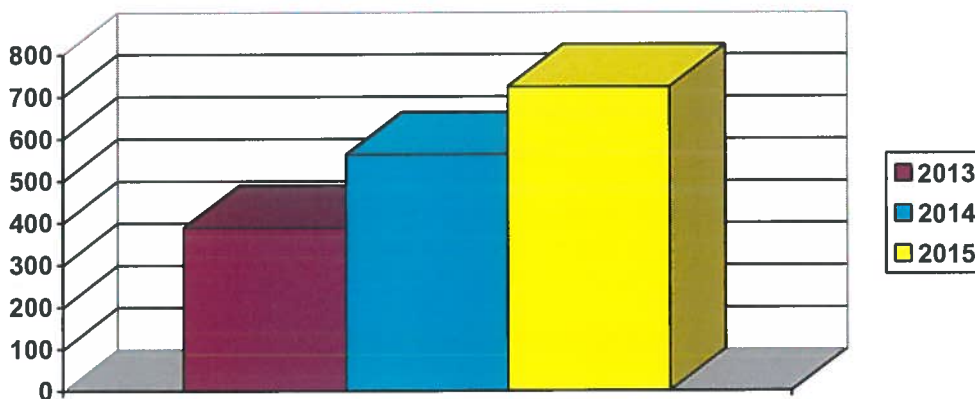
⇒ **Amallia n'a pas su remplir les logements PLS donc nous en avons récupéré certains.**
⇒ **Le PLS est difficile à écouler (vu la situation actuelle en Suisse)**

Est-ce qu'ils mettent trop de PLS sur le marché ?

⇒ **Les PLS sont subventionnés dans ce sens, il faut de tout.**

IV – STATISTIQUES ET PRÉCISIONS SUR LES DEMANDES DE LOGEMENT

Par rapport au chiffre de 2013, nous constatons une hausse des demandes qui a pratiquement doublées en 2 ans selon les différents types de logement.

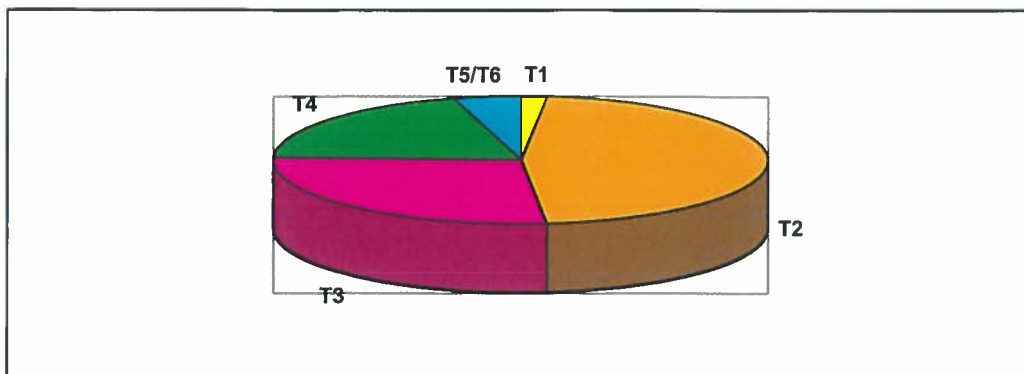


Les formulaires sont à retirer en Mairie ou via internet (ex : Site Mairie de Gex). C'est un document CERFA unique à déposer dans toutes les Mairies et chez les bailleurs sociaux du Pays de Gex accompagné des pièces justificatives (annexe 1). Il appartient aux demandeurs de se préoccuper du suivi de leur demande de logement. L'attestation de numéro unique départemental est envoyée environ 1 mois après réception du dossier chez les Bailleurs. Sans ce document, le dossier ne peut être étudié en Commission d'Attribution.

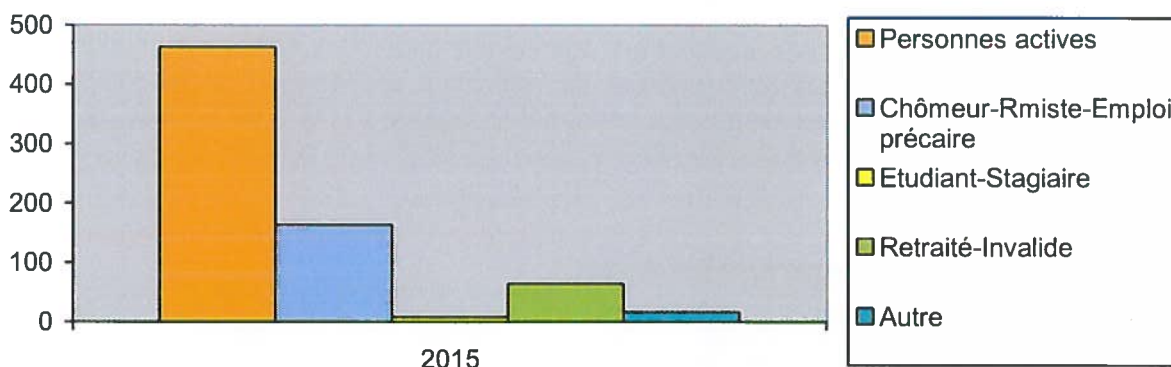
Avez-vous des personnes retraitées ?

⇒ **Oui, elles n'arrivent plus à vivre avec leur simple retraite.**

Pour 2015, le type de logement souhaité est essentiellement le T2 (1 chambre). Les demandes sont généralement faites pour les motifs suivants : la décohabitation (jeunes ménages ou jeunes actifs voulant leur indépendance), personnes vivant seules ou des personnes retraitées.



La catégorie socio-professionnelle majoritairement en demande est la catégorie des personnes actives incluant les Employés-Ouvriers, Agriculteur-Artisan-Commerçant et Profession libérale-Cadre-Chef d'entreprise. Nous constatons, également, un nombre important de Chômeur-Rmiste-Emploi précaire. Ce sont généralement des personnes venant d'autres régions voir d'autres pays espérant travaillées en Suisse. Elles nous sont envoyées par les assistantes sociales, l'Accueil Gessien ou viennent d'elles-mêmes.



Quel est le choix de priorité ?

⇒ **Les demandes les plus anciennes (2011) et les personnes travaillant sur GEX.**

Le Maire a – t – il son mot à dire ?

⇒ **Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Préfet pour bénéficier de plus de logements.**

Ce n'est pas proportionnel (Mairie – Préfecture) ?

⇒ **Non.**

Et les petits jeunes qui gagnent 1200 € ?

⇒ **J'ai de la peine à trouver car la demande des T2 est très forte.**

C'est le revenu fiscal de référence qui est pris en compte pour calculer le plafond de ressources ?

⇒ **Oui, le problème c'est le revenu fiscal N-2 qui est pris en compte mais la situation actuelle peut être prise en compte.**

⇒ **La demande de logement doit être remplie et envoyée à chaque bailleur.**

Centralisation des demandes de logements à la CCPG, et la Commune ?

⇒ **La Commune aura toujours la maîtrise des attributions.**

Quand sera-t-il en place ?

⇒ **C'est en train de se mettre en place.**

Les logements locatifs aidés sont communément désignés par le prêt qui a contribué à leur financement.

Les logements sociaux sont constitués de 3 catégories :

- Le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) est actuellement le dispositif le plus fréquemment mobilisé pour le financement du logement social. Ses caractéristiques prennent en compte un objectif de mixité sociale.
- Le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) finance des logements locatifs destinés à des ménages qui cumulent des difficultés économiques et des difficultés sociales.
- Le Prêt Locatif Social (PLS) finance des logements locatifs situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est tendu.

Les logements locatifs financés par l'un de ces trois prêts donnent lieu à une convention prévoyant l'encadrement de la destination des logements (notamment des plafonds de loyer et de ressources) et permettant aux locataires de bénéficier des Aides Personnalisées au Logement (APL).

Les logements financés font l'objet d'un conventionnement APL. Les loyers de la convention APL ne peuvent dépasser un montant déterminé en fonction du loyer maximum de zone, du coefficient de structure de l'opération et des éventuelles marges locales.

Les plafonds de ressources applicables aux bénéficiaires des logements locatifs sociaux sont définis en termes de revenu fiscal de référence en fonction de la composition du ménage (ensemble des personnes qui occupent le logement). Ils sont indexés, le 1^{er} janvier de chaque année, en tenant compte de l'évolution de l'indice de référence des loyers.

Composition du foyer par catégorie	
Catégorie	Précisions
Catégorie 1	1 personne
Catégorie 2	2 personnes sauf jeune ménage
Catégorie 3	<ul style="list-style-type: none"> • 3 personnes • ou 1 personne + 1 personne à charge • ou couple de jeune ménage
Catégorie 4	<ul style="list-style-type: none"> • 4 personnes • ou 1 personne + 2 personnes à charge
Catégorie 5	<ul style="list-style-type: none"> • 5 personnes • ou 1 personne + 3 personnes à charge
Catégorie 6	<ul style="list-style-type: none"> • 6 personnes • ou 1 personne + 4 personnes à charge

NOTE : un jeune ménage est constitué d'un couple (marié, pacsé ou vivant en concubinage) composé de deux conjoints dont la somme des âges révolus est plus égale à 55 ans

Plafond de ressources pour un HLM hors Paris et Ile-de-France (équivalent zone C pour les plafonds PLI)				
Composition du foyer	Mode de financement du logement			
	PLAI	PLUS	PLS	
Catégorie 1	11 058 €	20 107 €	26 139 €	
Catégorie 2	16 112 €	26 851 €	34 906 €	
Catégorie 3	19 374 €	32 291 €	41 978 €	
Catégorie 4	21 558 €	38 982 €	50 677 €	
Catégorie 5	25 223 €	45 858 €	59 615 €	
Catégorie 6	28 425 €	51 682 €	67 187 €	
Par personne supplémentaire	+ 3 170 €	+ 5 765 €	+ 7 495 €	

Exemple : un couple avec 3 enfants est dans la catégorie 5 et ne peut excéder 59 615 € de revenus fiscaux de référence pour bénéficier d'un logement social.

V – PROGRAMMES NEUFS A LIVRER

LIVRÉS		
LE PROGRAMME	ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENT
VUE EN SCENE	Rue de Château Gagneur	64
RESIDENCE DE BRANVEAU	Rue de Gex-la-Ville	11
CENTRAL PARK	Rue des Abattoirs	45
RESIDENCE GRAND PARC	Avenue des Alpes	48
LES BALCONS DU MONT BLANC	Rue Francis Blanchard	103
EDEN ROCK	Rue du Creux du Loup	35
OXYGEN	Impasse du Ruisseau	66
LES JARDINS DE PAROZET - MNOP (sociaux)	Rue des regains	56
LES JARDINS DE PAROZET - ABEFG	Rue des Chaumes	77
HABITAT ET HUMANISME	Rue de Château Gagneur	18
		523

EN COURS DE TRAVAUX			
LE PROGRAMME	ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENT	LIVRAISON PREVU
LES JARDINS DE PAROZET - CDHI	Rue des Chaumes	50	1 ^{er} trimestre 2015
LES JARDINS DE PAROZET - JKL	Rue des Chaumes	38	2 ^{ème} trimestre 2015
SEQUENTIEL	Rue de Gex-la-Ville	115	2 ^{ème} trimestre 2015
DOMAINE DU CREUX DU LOUP	Rue des Faneurs	54	2 ^{ème} trimestre 2015
CASTEL PARK - CDEF - 1 ET 2	Rue des Faneurs	84	2 ^{ème} trimestre 2015
CASTEL PARK - GH	Rue de Château Gagneur	52	1 ^{er} trimestre 2016
CASTEL PARK AB	Rue de Château Gagneur	66	2 ^{ème} trimestre 2016
BOUYGUES IMMOBILIER	Avenue des Alpes	122	fin 2015 ?
LE BORNEC	Rue du Creux du Loup	8	fin 2015 ?
CREDIT AGRICOLE	Impasse du Ruisseau	31	début 2016 ?
		620	

A SUIVRE...			
LE PROGRAMME	ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENT	ETAT
MALURA IMMOBILIER	Rue de Gex-la-Ville	10	?
MAXIMMO	Chemin de l'Embousoir	11	?
SAFILAF	Rue du Château	14	TA
SLC PITANCE	Rue des Abattoirs	364	TA
SNC ALPES	Rue de Château Gagneur	8	TA
TIFFANY	impasse sur Credette	4	2 lots en cours

VI – QUESTIONS DIVERSES

Y aura – t – il doublon avec personnel CCPG et Mairie ?

- ⇒ *Pas de doublon grâce à la centralisation des demandes.*
- ⇒ *Plus de facilité pour les demandeurs.*

10) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 19 MAI 2015

Objet : étude des demandes de dérogation scolaire – Présentation des grandes lignes du Projet Educatif Territorial (PEDT) dans le cadre des Activités Péri-éducatives

Etude des demandes de dérogation scolaire

Madame Morel-Castéran rappelle les cas de dérogations scolaires pouvant être acceptés par la commune :

- enfant gardé par une nourrice ou un membre de sa famille dans le secteur demandé
- enfant dont un parent au moins travaille dans le secteur demandé
- enfant dont le(s) frère(s) ou la (es)sœur (s) est scolarisé dans le groupe scolaire demandé
- enfant déjà scolarisé dans le groupe scolaire demandé

écoles	dérogations proposées	acceptées	refusées	en attente
Perdtemps maternelle	4	2		Demande de justificatifs complémentaires
Perdtemps élémentaire	13	12	1 (l'enfant a fait sa maternelle à Parozet donc secteur Parozet)	
Parozet maternelle	7 (dont 2 2013)	5	2 (enfants nés en 2013)	
Parozet élémentaire	3	3		
Vertes Campagnes maternelle	6 (dont 1 2013)	5	1 (enfant né en 2013)	
Vertes Campagnes élémentaire	3	3		
GEX (pas d'école précisée)	1 (2013)		1	
TOTAL	37	30	5	2

Autres :

3 enfants scolarisés en Ms (1) à Parozet et PS (2) Vertes Campagnes ont demandé des dérogations pour des communes extérieures (Vesancy, Cessy et Divonne). En attente d'une décision de la part de ces communes, les enfants sont inscrits à Gex.

A ce jour, 22 demandes pour scolariser des enfants hors Gex ont été validées.

Présentation des grandes lignes du Projet Educatif Territorial (PEDT) dans le cadre des Activités Péri-éducatives

La ville de Gex a mis en place les activités péri-éducatives en septembre 2014 dans le cadre de la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république.

Pour la rentrée scolaire 2015/2016 de nouvelles dispositions entrent en vigueur. Le fonds d'amorçage (50 € par enfant scolarisé) deviendra un fonds pérenne de soutien pour l'organisation d'activités périscolaires. Son versement est désormais conditionné à la mise en place d'une démarche de projet éducatif territorial (PEDT) au niveau local.

Le PEDT prend la forme d'une convention type conclue entre le Maire, la directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le directeur académique de l'Education Nationale (DSDEN), et le représentant de la caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'objectif du PEDT est de mobiliser, en complémentarité avec l'école, toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative.

Ainsi doivent être présentés dans la convention :

- Périmètre et public du PEDT: sont donc concernés les 3 groupes scolaires de la ville. Les APE sont considérées comme un accueil périscolaire au même titre que ceux existants : matins de 7h30 à 8h30, mercredis de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h00, et soirs de 16h30 à 18h00. (sauf mercredi). Il est à noter que le mercredi après-midi est encore considéré comme de l'accueil extra-scolaire.
- Mode d'inscription aux activités proposées
- Tarification
- Modalités d'information des familles
- Etat des lieux avant la réforme sur les rythmes scolaires
- Moyens mis en œuvre pour le PEDT en termes de locaux, d'intervenants, de matériel et d'organisation
- les difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre
- les objectifs éducatifs attendus
- les effets attendus pour les enfants
- les partenaires et acteurs éducatifs
- le Comité de pilotage et ses modalités de fonctionnement : sera ainsi constitué un comité réunissant :
 - Le Maire, l'adjointe au scolaire, l'adjointe à la culture,
 - la directrice du secteur Vie Quotidienne,
 - la coordonnatrice des Activités péri-éducatives,
 - 1 directeur (trice) représentant la maternelle et l'élémentaire de chaque groupe scolaire
 - 1 délégué de parents représentant la maternelle et l'élémentaire de chaque groupe scolaire
 - Les représentant de la DDCS et de la CAF seront systématiquement invités.Il sera proposé de réunir le comité au minimum deux fois par an en octobre pour le bilan de la rentrée et en mai afin de préparer la prochaine année scolaire.
- Les éléments prévus pour l'évaluation ou bilan du PEDT avec indicateurs et critères.

Sera donc reprise dans le PEDT l'organisation mise en place en septembre 2014 moyennant quelques modifications telles que le mode d'inscription et la tarification.

A titre expérimental, pour une durée de trois ans et pour accompagner la réforme des rythmes éducatifs, les communes signataires d'une convention PEDT peuvent bénéficier des trois assouplissements suivants, pour les accueils périscolaires :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1/10)
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1/14)
- la comptabilisation des intervenants extérieurs dans l'équipe d'encadrement.

La ville de Gex demandera dans la convention PEDT de pouvoir bénéficier des assouplissements.

La convention sera présentée au Conseil Municipal de juin.

APE 2014/2015

Un bilan de l'année scolaire APE aura lieu entre chaque coordinateur et directeur(trice) en juin pour faire le point notamment sur les locaux, le matériel, la sortie de 15h30, les chartes etc... Les coordonnateurs sont félicités et remerciés pour leur travail au sein des APE.

Divers

Notification par l'IEN d'une demande de création d'un cours d'arabe à l'école élémentaire des Vertes Campagnes. M. Besson-Brabant précise que cette mise en place est faite en partenariat avec les consulats concernés. A ce jour 23 demandes ont été recensées et permettraient d'ouvrir une classe. Mme Morel demandera des précisions à l'IEN.

Projet de création d'une classe pour élèves allophones présenté depuis plusieurs années par l'école élémentaire des Vertes Campagnes : toujours en cours.

Les directeurs(trices) remercient la mairie pour les inscriptions scolaires sur le site Base Elèves.

11) QUESTIONS DIVERSES

◆ Lecture des décisions :

- Contrat concernant l'ordre d'insertion dans les éditions local.fr,
- Contrat de cession avec l'association « La Triple Croche » dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Écran 2015 »,
- Pose d'un collecteur d'eaux pluviales DN 1000 et 1200 entre la rue des Usiniers et le ruisseau de l'Oudar,
- La Remise 01 – Mise en place de préfabriqués – Lot n°3 Électricité,
- La Remise 01 – Mise en place de préfabriqués – Lot n°2 Charpente,
- La Remise 01 – Mise en place de préfabriqués – Lot n°1 Gros Œuvre,
- Rénovation des locaux de la Police Municipale –Lot n°4 Électricité,
- Rénovation des locaux de la Police Municipale –Lot n°3 Menuiseries,
- Rénovation des locaux de la Police Municipale –Lot n°2 Carrelage,
- Rénovation des locaux de la Police Municipale –Lot n°1 Peinture,
- Acquisition logiciel État Civil et contrat de maintenance,
- Gardiennage dans le cadre des manifestations « Fête de l'Oiseau » et « Fête Nationale » de l'année 2015,
- Contrat de cession du spectacle « Les Creatles » dans le cadre des festivités de la fête de la musique le 21 juin 2015,
- Contrat de cession d'un spectacle ou du savoir-faire d'un artiste – groupe Reptyll – fête de la musique le 21 juin 215,
- Contrat de cession du spectacle « Les Secrets du Magicien » dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,

- Contrat de cession spectacle « JPZ JAZZ BAND » le 27 novembre 2015 dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016,
- Contrat de cession du spectacle « Flyin'Burger » le 21 juin 2015 dans le cadre des festivités de la fête de la musique.

Monsieur le Maire : « Je tiens à préciser que, contrairement à ce qui a été indiqué par « Le Pays Gessien » dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2015, la dette de la Commune qui n'a pas augmenté depuis 2011, elle a diminué :

- Encours au 31 décembre 2014 = 10 563 324.24 €,
- Encours au 31 décembre 2015 = 9 598 995.04 €.

Il est important de rétablir la vérité.

En juin, nous aurons un COPIL et une commission généralisée concernant le projet du centre-ville. »

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 6 JUILLET 2015 A 18 H 30**

La séance est levée à 20 heures

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT



Le Maire,
Patrice DUNAND



